



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**R
M***21048604***

Tribunal de l'entreprise de Liège

14 AVR. 2021

Division Huy
GreffeN° d'entreprise : **0474 820 938**

Nom

(en entier) : **PROTECTION UNIT EVENTS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Rue Campagne du Moulin, 53 boîte 12
4470 Saint-Georges-Sur-Meuse****Objet de l'acte : Nomination d'un commissaire - mandat**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8/9/2020, les actionnaires nomment en qualité de Commissaire pour une durée de 3 ans, avec effet à la date du 8/9/2020, la société civile sous forme de SCRL BDO Réviseurs d'entreprises (BE0431.088.289) (agrément B00023) dont les bureaux sont établis à 4651 Battice, Rue Waucomont, 51. Conformément à l'article 3:60 du Code des Sociétés et des Associations, la SCRL BDO Réviseurs d'Entreprises a désigné Monsieur Christian SCHMETZ (NN 82.02.15-059.63), réviseur d'entreprises (agrément A02370), en tant que représentant permanent pour exercer le mandat de Commissaire au sein de la SRL PROTECTION UNIT EVENTS (BE 0474.820.938).

Le mandat de Commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023 statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2022. Les honoraires sont fixés à un montant annuel de 4.840,00 € hors TVA et frais (déplacements, cotisation IRE liée à la supervision publique). Ce montant sera indexé pour chaque exercice en fonction de l'indice des prix à la consommation et pour la première fois le 1^{er} janvier 2021."

L'Assemblée désigne comme mandataire spécial la SRL VJP Experts Comptables, représentée par un de ses associés, ayant son siège Voie de l'Ardenne n° 12 à 4053 EMBOURG, et inscrite auprès de la BCE n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités prévues par le Code des Sociétés et Associations, relatives aux dépôts auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises. De plus, l'assemblée charge la SRL VJP Experts Comptables d'effectuer toutes autres formalités de publicités qui n'émaneraient pas du Code des Sociétés et Associations (registre UBO, eStox). La SRL VJP Experts Comptables ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8/9/2020 est joint à la présente publication.

Jean-Baptiste DELEERSNIJDER
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/04/2021 - Annexes du Moniteur belge